

DGD AVOCATS RECRUTE!

L'offre de collaboration :

Le cabinet a une activité principalement contentieuse et sa clientèle est composée tant d'institutionnels que de particuliers.

La collaboratrice / le collaborateur se verra attribuer, en collaboration avec l'avocat associé, un portefeuille de dossiers dans des domaines variés (droit immobilier, droit de la construction, droit des assurances, droit commercial, droit du préjudice corporel notamment).

L'activité implique des déplacements, tant pour des audiences que pour des expertises judiciaires, principalement en GIRONDE. La détention du permis B serait donc appréciée mais n'est pas rédhibitoire.

La collaboratrice / le collaborateur sera soutenu(e) par une assistante dédiée qui lui permettra d'assurer le suivi administratif des dossiers ainsi que la préparation des audiences et expertises.

Les moyens de collaboration :

Afin de lui permettre de s'épanouir pleinement dans l'exercice libéral de sa collaboration, le cabinet offre à la collaboratrice / au collaborateur :

- Un cadre de travail confortable: bureau individuel climatisé, salle de réunion à la disposition des collaborateurs pour leurs rendez-vous personnels, cuisine équipée (et même une salle d'eau pour les sportifs/ves de la pause déjeuner!);
- Des outils de travail modernes et performants : dictée vocale, salle de visioconférence, deux écrans PC, logiciel SECIB NEO, accès LEXIS NEXIS et DOCTRINE;
- Une autonomie dans la gestion du temps de travail : temps de télétravail, un ordinateur portable professionnel lui étant à cette fin réservé ;
- Une place de parking couverte à proximité immédiate du cabinet situé barrière Saint-Augustin.

L'équipe :

Le cabinet est composé d'un associé, de 4 collaboratrices, 2 juristes et 5 secrétaires juridiques.

L'équipe est jeune, soudée et bienveillante.

Elle aime régulièrement partager des moments de convivialité.

Le profil recherché et les conditions de collaboration :

Un profil privatiste est requis, pour une prise de poste dès que possible.

Une expérience en cabinet serait appréciée. Toutefois, le cabinet étudiera avec attention toutes les candidatures d'avocat(e) débutant (e).

Une solide formation sera le cas échéant dispensée à l'avocat (e) débutant (e), tant par l'avocat associé que par les collaborateurs et juristes, dont trois d'entre eux ont rejoint le cabinet depuis plus de trois années.

Le montant de la rétrocession sera motivant et naturellement négociable en fonction de l'expérience du candidat. Il sera en tout état de cause évolutif.

Le cabinet s'engage à valoriser l'investissement de ses collaboratrices/collaborateurs et à les associer étroitement à ses projets de développement.

Fabrice DELAVOYE